



Programme

Evolution de l'école de conduite vers un organisme de formation professionnelle

Ref.
AE OFP

Public :

- Exploitants d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière
- Personnels administratifs d'une école de conduite et de la sécurité routière

Objectif :

- Etre capable de faire évoluer une école de conduite vers un organisme de formation professionnelle

Déroulé de formation :

Accueil
Présentation du stage,
des participants et recueil
des attentes

Réglementation des organismes de formation professionnelle

- Définition d'un organisme de formation professionnelle (OFP)
- Rôle d'un OFP
- Obligations d'un OFP

Déclaration d'activité

- Qu'est-ce que la déclaration d'activité ?
- Contenu de la déclaration d'activité
- Se déclarer comme OFP

Bilan pédagogique et financier

- Qu'est-ce que le bilan pédagogique et financier (BPF) ?
- Contenu du BPF
- Effectuer un BPF

Qualité pour les organismes de formation professionnelle Datadock

- Qu'est-ce que le Datadock et rôle ?
- Comprendre et répondre aux 21 indicateurs du Datadock

Label " qualité des formations au sein des écoles de conduite "

- Qu'est-ce que le Label qualité ?
- Comprendre et répondre aux 23 critères du Label

Gestion d'un organisme de formation professionnelle

- Méthodes pour gérer un OFP
- Communication avec les prescripteurs
- Respect des critères qualité

Bilan de stage

- Questionnaire de satisfaction
- Synthèse de la formation

Méthodes

- Apports théoriques
- Mise en situation

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Durée :

1

JOUR

L'ANPER est conventionnée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour le dépôt des demandes de prises en charge pour les entreprises de moins de 11 salariés



Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info



Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière